Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Inscriptions au registre du commerce
Sous-rubrique: Mutation
Date de publication: SHAB 23.02.2024
Numéro de publication: HR02-1005969868

Entité de publication
Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation Lucien Montant SA, Satigny

Lucien Montant SA
Route de la Maison-Carrée 32
1242 Satigny

Lucien Montant SA, à Satigny, CHE-101.975.235 (FOSC du 24.02.2023, p. 0/1005687415). Nouveaux statuts du 13.02.2024. Nouveau but: La société a pour but rachat, la vente, la représentation des matériaux de construction, des combustibles, solides et liquides, et en général de tous produits, manufactures ou non, et tous ceux concernant, directement ou indirectement cet objet. Elle peut se charger également de toutes opérations et de toutes fonctions qui sont de nature à développer la société ou qui ont un rapport direct ou indirect avec cet objet. Elle peut acquérir, vendre ou exploiter tous brevets et procédés de fabrication et se charger de l'élaboration de projets techniques et d'expansion. En vue de ce but, la société peut acquérir des immeubles, créer des succursales, acquérir ou créer des entreprises semblables ou similaires et s'assurer de participations à d'autres entreprises en Suisse ou à l'étranger. La société peut effectuer des opérations d'investissement et de prêt de toute nature ainsi que des cautionnements, elle peut accorder des financements directs ou indirects à des sociétés du groupe ou à des tiers, y compris à ses actionnaires directs ou indirects ainsi qu'à ses filiales directes ou indirectes, et fournir des sûretés de toute nature pour les engagements de ces autres sociétés, y compris par le biais de gages ou de transferts fiduciaires d'actifs de la société ou de garanties de toute nature, que ce soit contre rémunération ou non. En outre, elle peut procéder à une compensation des liquidités / une concentration des liquidités nettes (cash pooling) avec les sociétés susmentionnées ou s'y associer, y compris une compensation périodique des comptes(zéro balancing), ceci également à des conditions préférentielles sans intérêt, en excluant la recherche de bénéfices de la société et en prenant des risques cumulés. Guillet François n'est plus administrateur; ses pouvoirs sont radiés.

Registre journalier no 3637 du 20.02.2024

Précédente publication dans la FOSC: no 39, Date: 24.02.2023

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Genève